

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 073-217303064-20230427-23_04_062-DE

Besoin
Lev'ail

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 6

Absents : 1

Date de convocation : 21 avril 2023

Date d'affichage : 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) - FALCOZ Corine (donne procuration à GRANGE Christian) - GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à POIROT Marie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-04-062

Objet : Convention de mise à disposition du Fort du télégraphe pour le tournage du film « le désert gagne »

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Le Fort du Télégraphe, propriété communale, est de temps à autre utilisé aux fins de tournage de films.

Les services communaux ont été saisis par la Cinéfabrique qui est une école nationale supérieure de cinéma qui offre sur 3 années une formation initiale gratuite et diplômante.

Implantée en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Région Sud, elle est accessible par un examen national. La pédagogie de l'école s'appuie essentiellement sur la pratique, et notamment la réalisation de films encadrés ou en autonomie par les élèves de l'école. Ces films ont un but strictement pédagogique. Les films issus de ces tournages n'ont pas pour vocation à être exploités commercialement.

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023



ID : 073-217303064-20230427-23_04_062-DE

Désormais, je vous présente la convention de mise à disposition du Fort du Télégraphe à la Cinéfabrique en vous précisant qu'elle est consentie à titre gracieux.

Le titre du film est donc « le désert gagne », l'élève producteur-réalisateur est Jules Cottier et le tournage est prévu du 24 au 28 mai 2023.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 avril 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 avril 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver la convention de mise à disposition du Fort du Télégraphe à la Cinéfabrique pour le tournage du film « le désert gagne » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/05/23

Publication : 02/05/23

Valloire, le 02/05/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

